

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} DELAVAL MF. – M^{me} BRENDLER L.

Procurations : M^{me} DELAVAL MF. pour M. FOVEZ A.
M^{me} BRENDLER L. pour M^{me} FROMONT V.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : Personnel communal – création d'un contrat temporaire pour accroissement de l'activité

Suite à l'impossibilité de recourir aux contrats PEC pour le service technique « Espaces verts », M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un poste d'agent technique afin de faire face à l'accroissement d'activité pour cette fin d'année. Il s'agirait de recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h par semaine) du 01/10/2022 au 31/12/2022 inclus. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

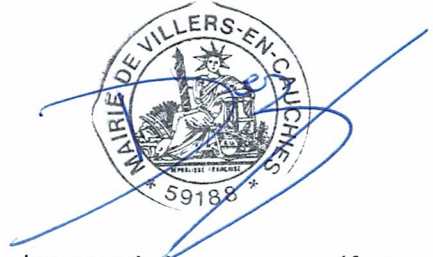
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Créer un emploi d'agent technique (échelle C1) pour accroissement saisonnier d'activité à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine.
- Recruter une personne sur un contrat à durée déterminée (30h/hebdomadaire) du 01/10/22 au 31/12/22.

- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 15 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 06 octobre 2022.
Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **07 OCT. 2022**
Et de la publication le **07 OCT. 2022**

